



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

31060 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion

Proposition d'attribution de subventions aux associations en charge de la lutte contre les exclusions

Rapport n° CP/2017/482

Service gestionnaire :

L6 - Inclusion, développement, emploi

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin attribue chaque année des aides financières à des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions. Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de renouveler l'attribution de subventions à la Croix-Rouge et à la Chambre de Consommation d'Alsace pour un montant total de 41 000€ au titre de l'année 2017.

En application de la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions et à la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, le Département attribue des aides financières aux opérateurs œuvrant dans le champ de la lutte contre les exclusions.

Les demandes de subventions concernent deux thématiques.

1. INTERVENTION AUPRES DE PUBLICS EN SITUATION DE PRECARITE

LA CROIX-ROUGE FRANCAISE agit à la croisée du secourisme, de la solidarité et de la santé, elle intervient en France comme à l'international.

L'association a sollicité à ce titre une subvention pour le fonctionnement de son siège départemental d'un montant de 10 000 € et pour la base logistique départementale de Mundolsheim d'un montant de 9 500 €. Une première subvention d'un montant de 5 000 € a été votée par la Commission permanente le 6 février 2017 (délibération n° CP/2017/053).

Il est proposé de décider d'attribuer une deuxième subvention d'un montant identique de 5 000 € à la CROIX-ROUGE FRANCAISE.

2. PROTECTION DES PERSONNES ET ACTION CITOYENNETE

La Chambre de Consommation d'Alsace (CCA) est une association de droit local, qui fédère et soutient techniquement 20 associations locales de consommateurs. La CCA assure aujourd'hui principalement les cinq missions suivantes :

- informer et soutenir juridiquement les consommateurs ;
- anticiper l'évolution des comportements et accompagner les consommateurs vers des modes de consommation plus responsables ;
- appuyer techniquement et juridiquement les associations membres pour leur permettre de développer leurs actions ;

- faciliter la concertation et la réflexion entre les associations de consommateurs ;
- promouvoir la représentation des consommateurs et les fonctions de consommation et d'usage auprès des collectivités territoriales et des différents acteurs économiques et sociaux de la région.

La CCA est reconnue au plan national puisqu'elle constitue l'un des 20 « Centres techniques régionaux de la consommation » (CTRC) existant en France.

La CCA apporte des conseils directs aux consommateurs grâce à sa permanence juridique et à l'édition du magazine « Le consommateur d'Alsace ». Enfin, la CCA est responsable, en partenariat avec la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire (CRESS), de la plateforme d'achats responsables « Zig et Zag ». Cette plateforme rassemble un collectif de 11 acteurs (Association régionale d'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace, Organisation professionnelle de l'agriculture biologique en Alsace, Collectif pour la promotion du commerce équitable,...) et permet d'apporter aux consommateurs une information sur les achats responsables (produits, vendeurs, ...).

Il est proposé de décider de renouveler l'attribution à la Chambre de Consommation d'Alsace d'une subvention d'un montant de 36 000 € pour 2017, pour les actions qu'elle mène sur les territoires envers les Bas-Rhinois, et plus particulièrement les jeunes et les personnes en situation de précarité. Il est proposé que le versement de la subvention intervienne après réception de la convention dûment datée et signée par les parties prenantes.

La poursuite de cette action est fondée sur l'article L 3211 - 1 du Code général des collectivités territoriales.

Le montant total des subventions proposées, récapitulées dans les tableaux joints en annexes, s'élève à 41 000 €.

Le présent rapport a été soumis pour information à la commission territoriale Eurométropole le 28 septembre 2017 et pour avis à la commission thématique Emploi - Insertion - Logement le 5 octobre 2017.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15232	65-6574-58	100 878,00 €	13 470,00 €	5 000,00 €
15058	65-6574-90	36 000,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 41 000 € selon la répartition suivante :

- 5 000 € à la Croix Rouge Française ;
- 36 000 € à Chambre de Consommation d'Alsace.

- approuve les termes du projet de la convention présentée en annexe, à conclure à cet effet entre le Département et la Chambre de Consommation d'Alsace, et autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 26/10/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a large, sweeping flourish at the end.

Frédéric BIERRY